

## ZONE DE GOUVERNANCE Auvergne-Rhône-Alpes

### ADJOINTS ADMINISTRATIFS – MOBILITE AU FIL DE L'EAU 2023 CYCLE 7

#### DECISIONS POUR LES POSTES POURVUS

La date d'affectation de principe est le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les candidatures internes et le 1<sup>er</sup> février 2024 pour les candidatures externes.  
Celle-ci peut être décalée, avant ou après, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent(e), conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.  
Le service devra faire connaître le 11 décembre 2023, dernier délai, les demandes de date d'affectation différée ou anticipée, en renvoyant l'annexe F signée par les 3 parties (services d'origine, d'accueil et l'agent(e).)

POSTES			CANDIDATES RETENUES		
Service	Intitulé de poste	N° poste	Nom prénom du (de la) candidat(e)	Corps	Service d'origine
<b>DDT 38</b>					
	Assistant(e) de prévention	1020380131	MICHON Christèle	Adjoint administratif	DDT 38
<b>DDT 69</b>					
	Chargé(e) d'aménagement	E000020681	DUCAROUGE Delphine	Adjoint technique	FPT
<b>DIR CE</b>					
	Secrétaire pôle administratif SIRM Antenne de Mâcon/ PAG	0939080718	GALLINA Nathalie	Adjoint administratif	Education nationale

Les autres postes publiés sur ce cycle de mobilité ne sont pas pourvus.

La présente décision sera publiée :  
- sur l'intranet : <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr>  
- sur l'internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

A Lyon, le 30 novembre 2023

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Le directeur régional délégué



Eric TANAYS